Nous organisons régulièrement des évènements comme des séminaires, Moot-Courts etc. pour les étudiants du programme BerMuPa.

De culture franco-allemande, nous mettons notre expertise au service d'entreprises internationales depuis 1987.

Nous accompagnons depuis lors en qualité de conseil juridique et fiscal les entreprises et les particuliers au cœur de l'Union Européenne et plus particulièrement en France, en Allemagne et dans les autres pays germanophones.

Nos associés, exerçant leur activité professionnelle tant en France qu'en Allemagne, ont également la qualité d'avocat en Allemagne et les collaborateurs parlent couramment le français, l'allemand, et l'anglais.

Fort de la taille de notre structure, qui se démarque des organisations à vocation mondiale, notre souci majeur est de privilégier le contact direct et personnel avec nos clients pour leur apporter les conseils les mieux adaptés à leurs besoins et à leurs attentes.

Nos clients sont non seulement des entreprises de toute taille ainsi que leurs dirigeants, évoluant dans tous les secteurs d'activités, mais également des particuliers, qui ont en commun la poursuite d'intérêts transfrontaliers et la recherche d'un interlocuteur motivé et dynamique.

Notre activité tournée à la fois vers le droit allemand et le droit français permet à nos clients et par l'intermédiaire d'un seul interlocuteur de recevoir les conseils les plus larges possibles, tenant compte des particularismes juridiques et culturels de chaque Etat. A cet effet, la quasi-totalité de nos collaborateurs est bilingue voire trilingue (français, allemand, anglais).

La formation de nos collaborateurs et le contrôle de la qualité de notre travail sont une préoccupation constante tant pour satisfaire aux exigences liées aux évolutions permanentes de la réglementation en vigueur que pour assurer la sécurité nécessaire aux missions qui nous sont confiées par nos clients.